

# 4<sup>ème</sup> Conférence régionale des acteurs de l'Eau de Guyane

1<sup>er</sup> décembre 2020 - Préfecture



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Plan

## Introduction

- 1- Rappel du contexte général du plan eau DOM et de sa chronologie
- 2- Rapide présentation des 8 CP déjà signés et des comités de suivi à mettre en place
- 3- Dispositif parallèle d'accompagnement des collectivités
- 4- Plan de relance
- 5- Rapide présentation des 10 derniers contrats de progrès
- 6- Signatures

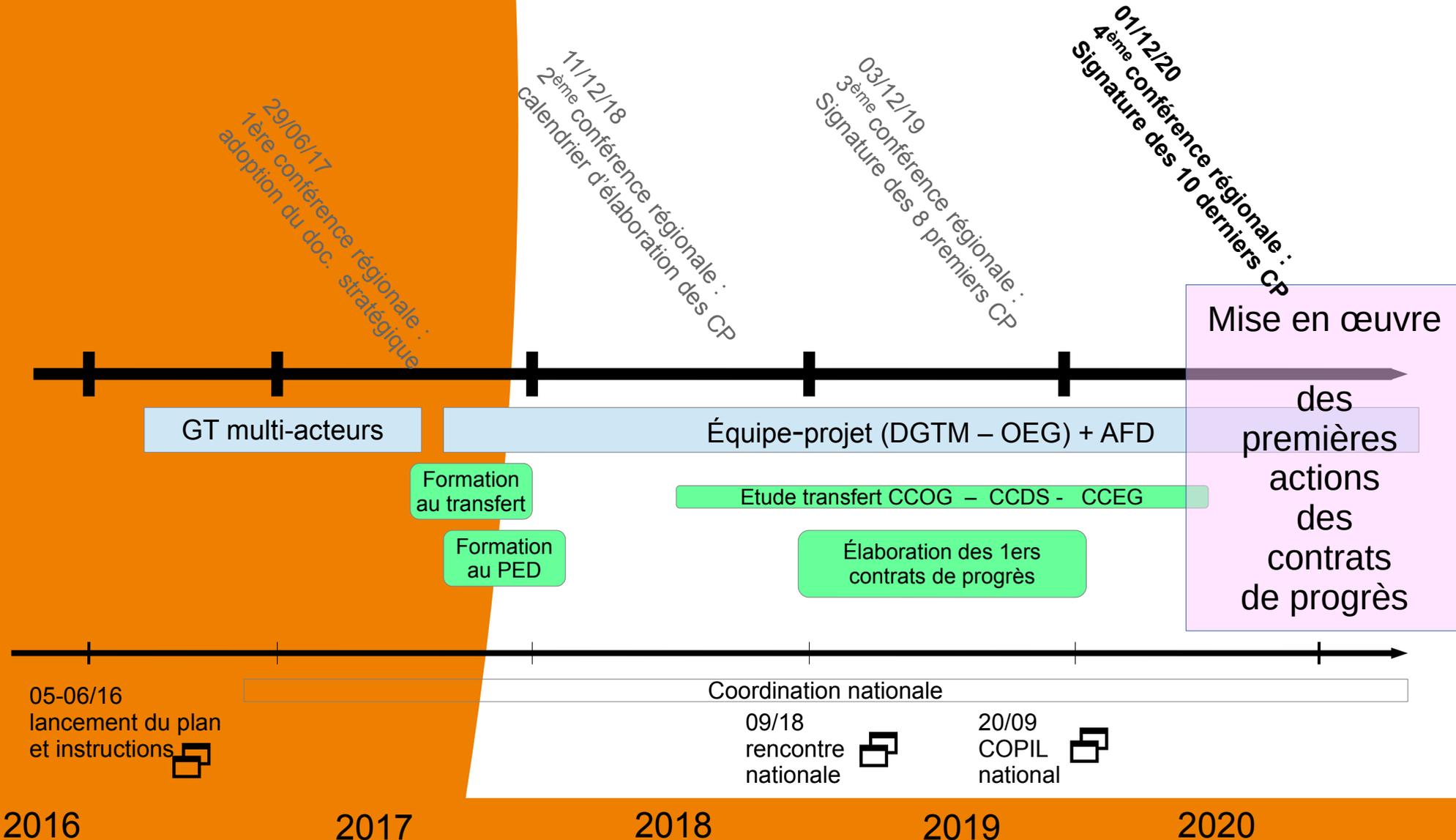
# Introduction

Monsieur le Préfet de Guyane

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

# **1- Rappel du contexte général du plan eau DOM et de sa chronologie**

# Chronologie des actions du PED en Guyane



## **2- Rapide présentation des CP et des comités de suivi**

# Les contrats de progrès

- ✓ Contrat (5 ans) élaboré par les collectivités en concertation et avec l'appui d'une assistance technique
- ✓ Engagement réciproque de la collectivité et des financeurs
- ✓ Des contrats de progrès sur mesure

**Avant le transferts de compétences  
16 communes, CACL, CCDS (ANC)**

2026

Après le transfert de compétences  
CACL, CCDS, CCOG, CCEG,

Une assistance technique financée par l'AFB et l'AFD pour la rédaction des contrats de progrès :

## 8 Premiers contrats signés le 3/12/19

- \* Saint Laurent du Maroni, Awala-Yalimapo, CACL
- \* CCDS (ANC), Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Saint Elie

## 10 Derniers contrats signés le 01/12/20

- \* Calia Conseil / BRL Ingénierie

# Suivi des contrats de progrès

- ✓ Le comité de suivi se rassemble 2 fois par an (avril et octobre)
- ✓ Le comité de suivi est constitué de : services de l'état – CTG – OFB – OEG – AFD – BdT - EPCI
- ✓ 1 mois avant le comité de suivi, chaque collectivité compétente fait un point sur l'avancement des CP => les chargés de missions AEP/EU de la CCOG et de la CCEG aident les communes de leur territoire.
- ✓ Si nécessaire, et sur accord du comité de suivi, des avenants aux CP sont rédigés pour adapter ces derniers à la réalité du terrain.

# **3- Dispositif parallèle d'accompagnement des collectivités**

# Dispositif parallèle d'accompagnement des collectivités

## Un ingénieur eau et assainissement en EPCI

Portage : OEG/DGTM  
Financement : OFB/OEG/EPCI/DGTM

Mission : montage, suivi projets des communes, contrats de progrès, transfert de compétences,

Recrutement d'1 ingénieur à la **CCOG** et 1 ingénieur à la **CCEG**

En projet à la **CCDS** (2020)

## Création d'une unité d'ingénierie de projet

Portage : OEG  
Financement : OFB / OEG

Mission : conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage

Embauche de trois ingénieurs eau potable et assainissement

Besoin de coordination de l'ingénierie publique  
DGTM – OEG – EPCI- (PACT)

# Offre formation AFD – OFB



# Dispositif de formation/ATMOA

- **Présentation du dispositif**

- Co-financement AFD/OFB
- Durée de l'accord-cadre : 4 ans
- Outils à destination des collectivités locales afin de les appuyer dans les domaines de l'eau et l'assainissement

## Formations

**Date prévisionnelle**  
Avril/Mai 2020

Session d'environ **trois jours par an**

**Regroupement des communes** par EPCI

## ATMOA

**Date prévisionnelle**  
2022-2023

**Accompagnement** sous la forme d'assistance, tutorat, expertise ponctuelle, etc.

**Identifier les besoins grâce aux sessions de formation**

- **Prochaines étapes**

- Identifier les besoins des communes en fonction des thématiques proposées
- Identifier les agents et élus au sein des collectivités susceptibles de participer aux sessions
- Identifier un calendrier commun

# THEMATIQUES IDENTIFIEES AU NIVEAU NATIONAL

8 thématiques, et un appui global à l'animation des contrats de progrès



# **4- Plan de relance (OFB)**

# Plan de relance et programme d'intervention exceptionnel au titre de l'Outre-mer:

- 50 M€ pour renforcer la mise en œuvre du plan d'actions Eau DOM dont 47 M€ pour l'OFB qui assure déjà la SIB au profit des DOM et qui finance usuellement le plan d'actions Eau DOM.
- 8,7 M € pour la Guyane
- 3 M€ gérés par les DEAL et la DGTM
- Les AE devront être consommées en 2021 et 2022, et les CP devront être versés sur 2021-2022-2023.

Les crédits attribués par l'OFB au titre du plan de relance financier :

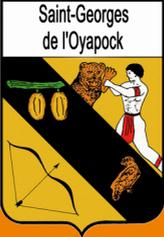
- **les investissements prioritaires des collectivités publiques** / sous maîtrise d'ouvrage publique dans les infrastructures d'eau et d'assainissement prévus dans les contrats de convergence et de transformation dans le cadre du plan Eau DOM (études et travaux) et s'inscrivant dans le cadre d'un contrat de progrès ou y dérogeant de façon exceptionnelle ;
- **les études destinées à accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration des schémas directeurs d'investissement**, la réalisation des investissements ou visant à l'amélioration des services d'eau potable et à l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement, conformément aux exigences européennes.

Les taux d'intervention de l'OFB pour les projets éligibles au titre du plan de relance sont ponctuellement portés aux taux maximaux suivants :

- travaux : le taux directeur d'aide est de 30 % ; **il peut être porté jusqu'à 50 %**, en fonction de l'enveloppe financière disponible, pour les travaux neufs ayant été identifiés comme prioritaires et structurants par la CRAE ;
- études : le taux directeur d'aide est de 50 % ; **il peut être porté jusqu'à 80 %**, en fonction de la qualité des projets et de l'enveloppe financière disponible.

# **5- Présentation des 10 derniers contrats de progrès**

# Les CP signés le 01/12 et les signataires

Mana					Autorité organisatrice (commune)
Apatou					Préfet
Grand Santi					CTG
Papaïchton					CEB
Maripasoula					OEG
Saül					OFB (par correspondance)
St Georges					AFD
Ouanary					Banque des territoires – groupe Caisse des dépôts
Camopi					
Régina					ARS

# Le diagnostic Volet technique



- ❑ Globalement d'importants besoins en investissement avec des ouvrages vieillissant (réseaux en mauvais état, en eau comme en assainissement) ;
- ❑ Le patrimoine enterré est mal connu (pas de politique de renouvellement des réseaux) ;
- ❑ Une absence quasi totale de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les quelques services en place n'étant pas opérationnels. De nombreuses non conformités ;
- ❑ Une diversité de situations en eau potable, certaines communes ayant un bon taux de desserte d'autres largement insuffisants (aux deux extrêmes 93% sur Ouanary et 38% sur Mana) ;
- ❑ L'état des systèmes d'assainissement collectif est globalement mauvais, avec des risques sanitaires.



# Le diagnostic technique Mana



## Les services d'eau potable

- ❑ Un taux d'accès à l'eau insuffisant (38%) principalement sur Charvein et le bourg
- ❑ Une performance technique satisfaisante malgré le manque de gestion patrimoniale, mais des ouvrages en mauvais état à Javouhey où l'alimentation en eau manque de sécurisation (stockage captage)
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les service d'assainissement

- ❑ Des ouvrages en bon état avec des besoins ponctuels de réhabilitation, mais des réseaux en mauvais état avec une forte problématique d'eaux claires parasites
- ❑ Bons rendements épuratoires sur la lagune, mais absence de filière d'évacuation des boues
- ❑ Exploitation => SGDE



# Le diagnostic technique Apatou



## Les services d'eau potable

- ❑ Un taux d'accès au service à améliorer
- ❑ Des ouvrages dans un état globalement correct mais qui arrivent à saturation
- ❑ Un patrimoine enterré encore mal connu, l'absence de renouvellement des réseaux, mais une performance technique satisfaisante avec un rendement nettement amélioré depuis 10 ans
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les service d'assainissement

- ❑ Un système en mauvais état et insuffisamment entretenu
- ❑ Un patrimoine enterré mal connu, un taux de raccordement insuffisant (lagune en sous-charge)
- ❑ Un parc ANC à recenser et nombreuses non-conformités
- ❑ Exploitation => Communale



# Le diagnostic technique Saül



## Les services d'eau potable

- ❑ Problème de remplissage des réservoirs (diagnostic des forages et des panneaux photovoltaïques en cours)
- ❑ Des ouvrages en bon état, mais une faible connaissance des réseaux et de leur performance (absence de comptage individuel) => pas de facturation
- ❑ Exploitation => communale

## Les service d'assainissement

- ❑ La quasi intégralité des logements équipés en installations ANC, mais non conformes
- ❑ Absence d'équipement pour l'entretien des installations et de filière de traitement des boues
- ❑ Pas d'exploitation ;



# Le diagnostic technique Grand Santi



## Les services d'eau potable

- ❑ Un bon taux d'accès sur le bourg/GrandSitron/Anakond, insuffisant sur le reste du territoire ;
- ❑ Manque d'eau dans le bourg, ressource à renforcer ;
- ❑ Un patrimoine enterré encore mal connu, l'absence de renouvellement des réseaux mais une performance des réseaux devenue très bonne depuis 4 ans ;
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les service d'assainissement

- ❑ SPANC existant mais disposant de peu d'informations sur le parc ANC existant
- ❑ Pas de moyens d'entretien des fosses septiques et absence d'ouvrage de traitement des boues de vidange
- ❑ Pas d'exploitation ;



# Le diagnostic technique Maripasoula



## Les services d'eau potable

- ❑ Un bon taux d'accès au service (90%, et quasi 100% dans le bourg)
- ❑ Des ouvrages dans un état correct (réhabilitations mineures à prévoir), une bonne qualité de l'eau distribuée
- ❑ Un patrimoine enterré et une politique de renouvellement encore mal connus
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les service d'assainissement

- ❑ Un système d'assainissement collectif en cours de développement
- ❑ Un SPANC pas encore opérationnel, un parc ANC présentant de nombreuses non-conformités
- ❑ Entretien des PR => SGDE



# Le diagnostic technique Papaïchton



## Les services d'eau potable

- ❑ Des écarts non desservis ;
- ❑ une bonne qualité de l'eau distribuée au bourg, Loka et Bonnaville ;
- ❑ Le problème de manque d'eau du bourg est en cours de résolution grâce aux nouveaux forages ;
- ❑ Un patrimoine enterré encore mal connu, une performance des réseaux fluctuante et à améliorer ;
- ❑ Un SDAEP en cours ;
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les services d'assainissement

- ❑ Un système en mauvais état et inopérant, et l'absence d'ouvrage d'épuration, des études de MOE en cours ;
- ❑ Un curage et une inspection télévisée des réseaux en cours ;
- ❑ Une réhabilitation des postes de refoulement en cours ;
- ❑ Un potentiel important de raccordement au réseau
- ❑ Des fosses septiques non réglementaires ;
- ❑ Exploitation => communale



# Le diagnostic technique Régina



## Les services d'eau potable

- ❑ Une gestion patrimoniale insuffisante ;
- ❑ Des ouvrages vieillissants, dans un très mauvais état ;
- ❑ Malgré tout un rendement correct ;
- ❑ Nécessité de sécuriser la ressource en eau (usine défaillante sur le bourg et traitement inexistant sur Kaw) ;
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les service d'assainissement

- ❑ Un système de collecte et de traitement en très mauvais état sur le Bourg de Régina
- ❑ Une absence d'information patrimoniale et sur la performance du service
- ❑ Une absence de connaissance du parc d'assainissement non collectif et absence de SPANC
- ❑ Exploitation => Communale



# Le diagnostic technique Camopi

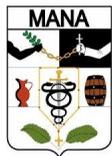


## Les services d'eau potable

- ❑ Des ouvrages dans un état correct mais de nombreuses fuites au niveau des branchements (65% de la consommation)
- ❑ Des défauts de qualité : des problèmes de chloration et de pH
- ❑ Une gestion patrimoniale insuffisante qui appelle la mise en œuvre d'une stratégie de gestion patrimoniale: pas de suivi de performance, pas de programme de renouvellement.
- ❑ Exploitation => Communale

## Les service d'assainissement

- ❑ Un système de collecte et de traitement en mauvais état avec risques sanitaires et sécuritaires importants, études MOE en cours ;
- ❑ Une absence d'information patrimoniale et sur la performance du service ;
- ❑ Une absence de connaissance du parc d'assainissement non collectif ;
- ❑ Exploitation => communale



# Le diagnostic technique St Georges de l'Oyapock



## Les services d'eau potable

- ❑ Une gestion patrimoniale insuffisante qui appelle la mise en œuvre d'une stratégie de gestion patrimoniale
- ❑ Des ouvrages dans un état correct ;
- ❑ Une performance du service satisfaisante et une bonne qualité de l'eau distribuée mais une alimentation en eau vulnérable aux pollutions ;
- ❑ Exploitation => SGDE

## Les service d'assainissement

- ❑ Un système de collecte en mauvais état ;
- ❑ Une absence d'information patrimoniale et sur la performance du service ;
- ❑ Une absence de connaissance du parc d'assainissement non collectif et des non-conformité fréquentes ;
- ❑ Exploitation => CIE



# Le diagnostic technique Ouanary



## Les services d'eau potable

- ❑ Bon taux d'accès à l'eau (93%).
- ❑ La qualité de l'eau est mauvaise et présente de risques sanitaires à la consommation (30% des analyses sont en dépassement)
- ❑ Absence de connaissance patrimoniale
- ❑ Exploitation => communale
- ❑ Pas de facturation

## Les service d'assainissement

- ❑ Pas d'assainissement collectif
- ❑ Connaissance du parc d'assainissement autonome en partie périmée (enquête de 2012). Pas de SPANC mis en place. Les fosses ne sont pas vidangées.
- ❑ Pas d'exploitation



# Le diagnostic Volet financier



## ❑ Pratiques budgétaires et comptables :

- ❑ La plupart du temps pas de budget annexe, induisant une mauvaise connaissance des niveaux de charges et des recettes issues de l'exploitation du service public.
- ❑ Pas d'amortissement des immobilisations, ni de tenue d'état d'actifs.

## ❑ Tarification :

- ❑ Plusieurs Communes ne facturent pas l'eau et/ou l'assainissement ; certaines Communes n'ont par ailleurs pas instauré de surtaxe communale, ce qui représente une charge assumée par le budget principal
- ❑ Pour celles qui facturent leurs services, forte augmentation des impayés (Apatou 40%, St Georges 20%), et certaines avec des prix déjà élevés (St Georges)

# Le diagnostic Volet organisationnel



## ❑ Les moyens des communes

- ❑ Peu de moyens mobilisés, que ce soit pour l'exploitation (régie) ou le suivi de la maîtrise d'ouvrage : difficultés à assurer un suivi et un pilotage régulier et efficace des contrats ;
- ❑ Plusieurs contrats / marchés sont arrivés à échéance – l'opérateur / prestataire continue de travailler, sans cadre juridique – urgence à renouveler ces contrats.

## ❑ Le recours à des opérateurs privés / prestataires :

- ❑ Le caractère isolé de la plupart des communes rend difficile la mobilisation de prestataires extérieurs, a fortiori dans de bonnes conditions économiques.



# Synthèse des contrats de progrès



## Principaux enjeux du CP :

- ❑ Améliorer la desserte de la population par les réseaux publics
- ❑ Renforcer la capacité de production & de stockage de l'eau potable
- ❑ Mettre en œuvre une stratégie patrimoniale de long terme
- ❑ Protéger le milieu naturel
- ❑ Renforcer le pilotage financier et contractuel
- ❑ Coordonner l'assistance de l'ingénierie publique disponible en Guyane auprès des Communes de l'Est et de l'Ouest

## Les programmes d'investissement

Commune	Eau potable	Assainissement
Apatou	8 878 000 €	9 366 000 €
Camopi	4 250 000 €	8 800 000 €
Grand Santi	3 382 000 €	4 400 000 €
Mana	8 332 000 €	300 000 €
Maripasoula	18 762 000 €	3 839 500 €
Ouanary	1 420 000 €	1 910 000 €
Papaïchton	1 432 500 €	7 363 000 €
Régina	1 200 000 €	625 000 €
Saint Georges	7 220 000 €	4 546 000 €
Saül	382 000 €	520 000 €

# **Protocole de signatures des contrats de progrès**

# Conclusion